



**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**DU SYNDICAT MIXTE DÉPARTEMENTAL DE L'EAU  
ET DE L'ASSAINISSEMENT**

**DÉLIBÉRATION N°2653**

**OBJET**

**Rétrocession du réseau d'alimentation en eau potable du lotissement Lambège à SAVERDUN**

L'an deux mille vingt-trois et le cinq du mois de septembre, de 17 h 00 à 19 h00, le Conseil d'Administration du Syndicat Mixte Départemental de l'Eau et de l'Assainissement, dûment convoqué, s'est réuni dans les locaux du SMDEA, sous la présidence de Madame Christine TÉQUI, Présidente du SMDEA.

**PRÉSENTS :**

Henri BENABENT, Jérôme BLASQUEZ, Elisabeth CLAIN, Jacques ESCANDE, Joëlle EYCHENNE, Alain GARNIER, Daniel GONCALVES, Patrick LAFFONT, Louis MARETTE, Alain METGE, Thierry PORTET, Alain ROCHET, Marc SANCHEZ, Jean-Michel SOLER, Christine TÉQUI, Pierre VIEL

**EXCUSÉS :**

Daniel BESNARD, Jean-Pierre BOIX, Jean-Claude COMBRES, Francis MAGDALOU, Alain MAYODON, Jean-Claude SERRES, André VIDAL

**ABSENTS :**

Raymond BERDOU, Jean-Paul FERRÉ, Christian LOUBET

**PROCURATIONS :**

Daniel BESNARD	donne pouvoir à	Jérôme BLASQUEZ
Francis MAGDALOU	donne pouvoir à	Christine TÉQUI

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :**

Jérôme BLASQUEZ

Considérant que le permis d'aménager n°PA00928215Z0001 autorise l'aménagement d'un lotissement de 13 lots à usage d'habitation, appelé lotissement Lambège, situé à Danis - 09700 SAVERDUN - par Monsieur Alain MARTY.

Vu le procès-verbal de réception des travaux d'eau potable établi par le SMDEA le 31 mars 2017 pour la tranche 1 de 9 lots,

Vu le procès-verbal de réception des travaux d'eau potable établi par le SMDEA le 20 août 2018 pour la tranche 2 de 4 lots,

Vu la délibération du Conseil Municipal de la commune de SAVERDUN en date du 20 juin 2022 relative à l'acceptation de la rétrocession des parcelles composant la voirie et les équipements communs du lotissement Lambège et au classement de ces parcelles dans le domaine public de la commune,

Considérant qu'il convient d'intégrer dans le patrimoine du SMDEA le réseau d'eau potable constitué d'une conduite en PEHD, de diamètre 61,4/75 mm, d'une longueur totale de 115 mètres, d'une conduite en PEHD de diamètre 40,8/50 mm, d'une longueur totale de 104 mètres, et de 13 branchements.

Où l'exposé de Madame la Présidente, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

▪ APPROUVE,  
Ladite rétrocession.

▪ AUTORISE,  
Madame la Présidente, à signer tous les documents nécessaires à l'opération.

**La Présidente du SMDEA,**

**Christine TÉQUI**

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a horizontal line and a vertical stroke, likely representing the name Christine Téqui.